

Barème applicable à compter du 11 janvier 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

Locaux à usage d'habitation/Terrains à bâtir/Locaux professionnels/Fonds de commerce.

- ≤ 20 000€	2 000€
- 20 001€ à 30 000€	2 500€
- 30 001€ à 40 000€	3 000€
- 40 001€ à 50 000€	3 500€
- 50 001€ à 75 000€	8%
- 75 001€ à 100 000€	7%
- 100 001€ à 200 000€	6%
- 200 001 à 300 000€	5%
- 300 001 à 400 000€	4,5%
- > 400 000 €	4%

« Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. »

Avis de valeur sur NIMES: 200€ TTC

Avis de valeur hors NIMES : 250€ TTC

Barème Honoraires Transactions et Gestion locative

Barème applicable à compter du 11 janvier 2022

Honoraires Location

Locaux vides et meublés à usage d'habitation ou professionnel :

- Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5% du loyer annuel hors charges et plafonnés à 8€/m² de la surface du bien loué.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% du loyer annuel hors charges plafonnés à 3€/m² de la surface du bien loué.

- Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5% du loyer annuel hors charges et plafonnés à 8€/m² de la surface du bien loué.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% du loyer annuel hors charges plafonnés à 3€/m² de la surface du bien loué.

- Honoraires TTC Location Garages, Parkings, box :

Honoraires à la charge du locataire : 1 mois de loyer mensuel Hors charges.

Honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer mensuel Hors charges.

Baux commerciaux :

- 3% + TVA à la charge du bailleur.

- 3% + TVA à la charge du preneur.

Sur le montant des loyers cumulés de la durée du bail avec maximum 3 années.

Honoraires Gestion :

- 6% à 9,60% TTC (selon le nombre de lots) appliqués uniquement sur les loyers (hors charges) encaissés du locataire.

- Frais de dossier contentieux (dossier huissier, avocat...) 0 euros TTC à la charge du bailleur et du locataire

- Honoraires pour rédaction de demande de subvention (ANAH...) 0 euros TTC à la charge du bailleur et du locataire

- Gestion garantie loyers impayés : 0.20 % du quittancement à la charge du bailleur.

Garantie Loyers Impayés :

2,30% sur toutes les sommes encaissées à la charge exclusive du Bailleur